

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 21/2022 - Réponse aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée était composée de la façon suivante :

Diego Pasquali (LV), président-rapporteur

Sophie Blank Barbezat (PLR)

Marianne Adank (PLR)

Jimmy Suro (PSDG)

Hugo Huart (PSDG)

Jean-Wilfrid Fils-Aimé (LCIVL)

Viviane Huber (LTDPL qui représente le groupe UDC)

La commission s'est réunie le 3 novembre 2022. La Municipalité était représentée par Mme Elise Kaiser. M. Maximilien Walter, remplaçant du Chef de service était également présent.

Le président ouvre la séance en saluant les personnes présentes. La parole est donnée à Mme Kaiser qui a introduit le préavis avant de céder la parole à M. Walter pour présenter les points de vue de la Municipalité. Des totems de tris ont été installés sur la place des Anciens-Fossés et au bord du lac. Pour le moment, les résultats ne sont pas tout-à-fait satisfaisants. Mais c'est vrai qu'on ne peut pas tirer un bilan de cette opération sur une année seulement. Il faudra plus de recul pour cela.

La Municipalité est ouverte à analyser d'autres endroits pour tenter l'expérience, par ex. le terrain de sport de Bel-Air, à la gare, etc...et dans certains points clés de la commune.

Les commissaires posent différentes questions pour une meilleure compréhension concernant le choix des poubelles, ainsi que des endroits sur le sol communal.

La Municipalité nous présente 2 modèles de Totem qui sont déjà opérationnels. Un se trouve sur la place des Anciens-Fossés, qui est un modèle plus « design » et l'autre modèle avec des poubelles de couleurs différentes indépendantes l'une de l'autre. Il est précisé qu'il a été constaté une diminution des déchets au sol depuis leur installation. De plus, le Totem du 2ème modèle semble plus efficace, car les déchets sont triés et jetés dans la bonne poubelle, ce qui n'est pas le cas pour le premier modèle (jeté mais pas forcément trié).

Concernant le prix du premier modèle, ce dernier se monte à frs. 1'200,00 l'unité. Concernant le choix des emplacements, Monsieur Walter explique que les emplacements sont déterminés en fonction des déchets retrouvés. Actuellement, une analyse doit être faite pour mieux définir les endroits stratégiques pour la pose des poubelles (proximités des écoles, des infrastructures sportives).

Une conseillère a parlé des incivilités aux bains-des-dames qui laissent à désirer car les gens partent en laissant leurs déchets sur place. Mais on constate malgré tout d'après Mr Walter, une légère diminution de l'abandon de déchets à cet endroit.

Il faut aussi miser sur la prévention. Faire un travail en amont surtout avec les écoliers qui viennent faire leur pause, par ex. au bord du lac. L'école est là pour apprendre et former des citoyens de demain.

Concernant l'aspect sensibilisation des citoyens, il est répondu qu'une campagne d'information via des flyers a déjà été effectuée. Une activité intitulée « coup de balai » avec les écoles a été organisée, afin de sensibiliser les enfants.

Mme Kaiser et M. Walter se sont déclarés favorables à refaire une campagne de prévention contre les déchets sauvages (littering) et réfléchir à d'autres canaux de communications pour sensibiliser le maximum de personnes, sans se focaliser sur une catégorie en particulier (jeunes).

Débat

Le débat s'ouvre et les commissaires débattent concernant la pérennisation des totems déjà installés qui répondent aux postulats. Par contre, nous constatons qu'il est impératif de réaliser une action de prévention qui puisse être renouvelée et surtout cibler le maximum de personne. De plus, une attention particulière doit être apportée pour rendre plus visible le type de déchets à mettre sur les poubelles (stickers avec logo, couleurs et inscriptions du style PET, Déchets, ALU,). Exemple selon photo ci-contre.



Il est aussi du ressort du service concerné de déterminer les lieux pour implanter les nouveaux totem/poubelles qui puissent répondre aussi au nombre croissant des habitants de notre commune et des nouvelles constructions. Il est en outre pris en compte que le surcroît de travail engendré par ce tri, est absorbable par l'effectif actuel du secteur Espace publics.

Durant le débat, nous constatons que lors des manifestations sur le territoire communal, il n'y a pas assez de tri. Exemple fête du 1^{er} août, une seule poubelle pour l'alu et peu visible ce qui pousse les personnes à jeter tous les déchets dans une poubelle unique. Il est donc important que cela puisse aussi être pris en compte dans les prochaines manifestations.

La commission se demande s'il existe un règlement sanctionnant les déchets sauvages comme à Lausanne par exemple. La commission préfère promouvoir l'aspect préventif que répressif : privilégier le dialogue dans un premier temps.

Cela pouvait se faire soit par un encadré dans le journal communal ou autres pour conscientiser la population à la culture du tri des déchets.

Délibération

Tenant compte des points émis par les commissaires, c'est à l'unanimité des voix que la commission vous demande d'adopter les conclusions suivantes.

Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

De prendre acte que le présent préavis répond aux postulats de Mme Viviane Huber « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa « Tout va dans la poubelle incinérable ».

Au nom de la commission

Diego Pasquali, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 10 novembre 2022

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2022

le 2 novembre 2022

Réponse aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »

10.03.02-2210-Preavis-21-Postulats-Huber-Costa-tri-selectif.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable », tous deux déposés à la séance du Conseil du 3 novembre 2021 et renvoyés directement à la Municipalité. Ces interventions traitant de la même problématique, il y est répondu de façon conjointe par le présent préavis.

2. Préambule

Les deux postulats demandent à la Municipalité d'étudier une augmentation de l'offre en matière de tri sélectif sur le territoire communal. Le postulat de M. Costa demande que les poubelles communales existantes situées sur le domaine public soient remplacées par des poubelles permettant un tri sélectif (c'est-à-dire avec différents réceptacles permettant la collecte du PET, du verre et du papier/carton en sus des incinérables). Le postulat de Mme Huber demande quant à lui de développer l'offre de tri sélectif sur différents lieux stratégiques fréquentés, à savoir les parcs et jardins publics, les bords du lac, les places de pique-nique, etc.

La Municipalité partage les objectifs des postulants, à savoir diminuer l'abandon de déchets sur la voie publique, favoriser le tri sélectif et le recyclage, et *in fine* diminuer les quantités de déchets incinérés.

3. Situation actuelle

Des totems de tri ont été installés, en guise de test, sur la place des Anciens-Fossés et sur les bords du lac (du Quai Roussy au bain des Dames). Ceux-ci ont été installés au printemps 2022 et financés par le budget courant.





Totem de tri installé sur la place des Anciens-Fossés



Totem de tri installé au jardin Roussy

Après un été d'exploitation, un premier bilan peut être effectué. Il a été constaté que les déchets issus des réceptacles installés sur la place des Anciens-Fossés sont malheureusement globalement mal triés, certains usagers privilégiant semblerait-il « la première poubelle disponible » plutôt que de faire l'effort de trier correctement leurs déchets. Ce comportement, issu d'une minorité d'usagers, péjore l'ensemble



de la chaîne de tri, c'est-à-dire que les réceptacles souillés par d'autres types de déchets doivent être incinérés et ne sont pas valorisables dans les différentes filières.

En ce qui concerne les bords du lac, le bilan est plus satisfaisant. Les usagers semblent être plus respectueux et la qualité du tri est nettement meilleure.

Il est également relevé, dans les deux secteurs, une baisse de l'abandon de déchets sur la voie publique, de par la multiplication des points de collecte.

4. Suite des mesures

Au vu de cette première expérience, la Municipalité a décidé de maintenir les totems de la place des Anciens-Fossés de façon définitive et d'observer l'évolution des comportements sur un plus long terme.

Les totems sur les bords du lac seront également pérennisés ; ceux-ci seront néanmoins enlevés à la fin de l'automne et remis au début du printemps au vu de la plus faible fréquentation des lieux en hiver et de l'exposition de ce secteur aux aléas météorologiques.

En outre, et au vu de cette première expérience, la Municipalité analysera si d'autres emplacements fréquentés s'avèrent pertinents pour y augmenter l'offre en tri sélectif.

5. Conséquences financières

Ces mesures n'ont pas de conséquences financières particulières. Le tri correctement effectué permet de diminuer quelque peu les coûts à charge de la commune pour le traitement des incinérables.

L'achat des différents éléments de mobilier urbain est financé par le budget courant.

6. Personnel communal

La gestion du tri sélectif aux différents emplacements engendre un surcroît de travail pour les équipes de la Voirie, en partie compensé par la diminution de déchets abandonnés sur la voie publique. Dans l'ensemble, ce travail supplémentaire est absorbable par l'effectif actuel du secteur Espaces publics.

7. Développement durable

7.1. Social

Ce projet favorise la qualité de vie de la population et encourage cette dernière à prendre soin de son environnement.

7.2. Economique

Pas d'impact économique particulier à relever.

7.3. Environnement

Le tri sélectif et le recyclage permettent d'économiser des matières premières et dès lors d'épargner l'environnement.

En outre, la diminution de l'abandon de déchets sur la voie publique est également favorable à l'environnement.



8. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2022,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

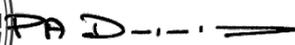
décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité le 26 septembre 2022

